

Institut d'Etudes Judiciaires

45 D, Avenue de l'Observatoire - 25030 BESANCON CEDEX - Tél. : 03.81.66.67.49

**DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A.
SESSION 2027**

NOM : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ **à** _____

INE obligatoire : _____
(identifiant national étudiant figurant sur la carte d'étudiant, les relevés de notes)

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Téléphone : _____

E-mail personnel valide : _____

Photo d'identité
obligatoire

DIPLOME obtenu ou en cours de préparation : _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

*Conformément à l'article 52 du décret du 27 novembre 1991, nul ne peut se présenter plus de trois fois à cet examen.
Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 17 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 07/11/2024 art.2, nul ne peut être
inscrit à l'examen auprès de plusieurs universités.*

Je soussigné (e) _____ déclare sur l'honneur me présenter pour la
_____ fois à l'examen d'entrée au C.R.F.P.A. et demande à passer l'examen
de la session 2027.

Fait à _____ **le** _____

Signature :

**Dossier d'inscription à l'examen à déposer en ligne au moment de
l'inscription administrative
pour le 30 décembre 2026 au plus tard avant 23h30**

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

► Copie justifiant de l'obtention des 60 premiers crédits d'un master en droit ou de l'un des titres ou diplômes prévus à l'article 12 de la loi du 31 décembre 1971, modifié par la loi du 20 novembre 2023. **Attention, pour ceux qui préparent cette année le master 1, le justificatif pourra être transmis jusqu'au 1^{er} août.**

► Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

► La fiche de choix des épreuves **à envoyer au plus tard le 30 avril** à sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr

AMENAGEMENT DES EXAMENS POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les demandes d'aménagement des examens (régime spécifique d'études) pour les candidats en situation de handicap doivent être saisie via le lien ci-dessous, rubrique 4 « préparer sa rentrée » :

<https://admission.umlp.fr/>

Il conviendra de prendre rendez-vous, dans les plus brefs délais, avec le médecin du Service Santé des Etudiants (SSE) via doctolib qui indiquera les préconisations nécessaires. Les justificatifs devront être transmis au SSE par mail : sse-handicap@univ-fcomte.fr dans le but de préserver le secret médical:

RDV via Doctolib : 📄 <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/besancon/service-de-sante-etudiante>

Lorsque votre demande sera traitée, vous recevrez un mail et une notification apparaîtra dans votre espace. Si votre demande de RSE est acceptée, vous recevrez une attestation signée par le directeur de la composante vous indiquant les aménagements qui seront mis en œuvre (attention, l'UFR n'a pas obligation de mettre en place toutes les préconisations du SSE).

En cas de refus vous recevrez un mail vous informant du refus.

Aucune demande d'aménagement ne sera examinée après le 1^{er} juin.